

**Date : 01/08/2019 18:14**

**Le comité sécheresse du département de Meurthe-et-Moselle s'est réuni le 01 août 2019 et a décidé le renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau. L'ensemble du département passe en niveau d'alerte renforcée.**

**Ainsi les particuliers et les collectivités sont soumis, à compter du jeudi 1er août 2019, aux mesures suivantes :**

- L'arrosage des jardins, des pelouses, des massifs floraux, des potagers, des espaces verts et des espaces sportifs est interdit de 9h à 20h ;**
  - Le lavage des véhicules à domicile est interdit, il est obligatoire d'aller en station professionnelle ;**
  - Le remplissage (même partiel) et la vidange en milieu naturel des piscines privées est interdit, la vidange des plans d'eau est interdite ;**
  - Le lavage des voiries et des trottoirs est limité au strict nécessaire ;**
  - Le contrôle des bornes incendie est interdit sauf pour raison de sécurité et dérogation accordée par le service environnement de la DDT ;**
  - Tout prélèvement dans un cours d'eau à des fins non autorisées est interdit ;**
  - Tout prélèvement par le biais de forage doit être reporté à la fin de la période de sécheresse ;**
  - L'abreuvement du bétail par prélèvement dans un cours d'eau est interdit sans autorisation du service environnement de la DDT.**
- Ces mesures sont valables jusqu'au 15 septembre 2019.**

**Cordialement**